



REGLEMENT ET CONSIGNES DE SECURITE / Bourse particuliers

Article 1 - ORGANISATEUR :

Le comité d'animations des Sources de l'Yerres organise le dimanche 19 septembre 2010 une exposition de véhicules de collection et bourse d'échange sur le site de l'étang de Nesles (77540).

Article 2 - INSCRIPTION :

Les particuliers ont la possibilité de vider leur « grenier » de manière exceptionnelle notamment en participant à la bourse d'échange NESLES RETRO EXPO le 19 septembre 2010. Les participants ne sont inscrits ni sur le registre du commerce, ni sur le registre des revendeurs d'objets mobiliers.

L'autorisation accordée ne permet de vendre uniquement des objets usagés non acquis pour la revente. Elle n'est pas renouvelable.

Les contrevenants s'exposent aux sanctions prévues par les articles L.324.9, L.324.10 et L.362.3 du code du travail qui prévoient une peine de deux ans d'emprisonnement et 30 000 € d'amende pour travail illégal par dissimulation d'activité.

L'article 441.7 du code pénal prévoit une peine d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende pour faux en écriture et dissimulation d'information.

Les articles 321.1 et suivants du code pénal prévoient des peines d'emprisonnement de 5 à 10 ans et des amendes de 375 000 à 750 000 € pour toute situation de recel caractérisé.

Dans tous les cas s'applique L.113.3 du code de la consommation en vertu duquel :

« Tout vendeur de produit ou tout prestataire de services doit par voie de marquage, d'étiquetage, d'affichage ou par tout autre procédé approprié, informer le consommateur sur les prix (...) et les conditions particulières de la vente, selon les modalités fixées par arrêtés du Ministère chargé de l'Economie des Finances et de l'industrie. »

Article 3 – DROIT D'INSCRIPTION :

- Exposition véhicules : gratuit
- Bourse d'échange particuliers: 4,00 euros le mètre linéaire
- Stands professionnels*: prendre contact avec l'organisateur

(*Hors alimentaire et sous réserve d'autorisation préalable de l'organisateur.)

Article 4 - ASSURANCE :

Le site n'est pas gardienné. Chaque participant est responsable du matériel et véhicules exposés. Tous les véhicules et matériels devront être couverts en responsabilité civile et circulation par une police d'assurance en cours de validité, par leur propriétaire. La

responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée en aucune sorte pour les dommages causés à autrui ni pour ceux subits par les exposants.

Article 5 – SECURITE :

Un service de sécurité assure le placement des stands chaque participant doit se conformer aux directives des agents Ceux-ci peuvent décider d'évincer un participant pour des raisons de sécurité.

Les conducteurs devront s'assurer de la validité de leur permis de conduire pour la catégorie de leur véhicule et devront se conformer aux règles de sécurité. La vitesse sera limitée à 10 km/h sur tout le terrain. Les feux de camps au sol sont interdits. Les bidons ou barbecues sont acceptés sous certaines conditions en accord avec le chef de plateau. Interdiction de couper les arbres. Les chiens doivent être maintenus en laisse. Les organisateurs se réservent le droit d'exclure du site tout participant qui ne respecterait pas le règlement ou les consignes de sécurité. Ne sont autorisées à camper sur place que les personnes ayant obtenu l'autorisation préalable.

Les emplacements seront disponibles le 19 septembre à partir de 7h30.

Chaque participant doit nettoyer son emplacement avant son départ.

Article 6 – PARKING VISITEURS :

Les voitures particulières, camions et remorques devront être garées sur le parking « VISITEURS ». Aucune ne sera admise sur le plateau des collectionneurs. Tout véhicule gênant sera évacué par l'organisation.

Article 7 – ALIMENTATION :

Seul le comité d'animation des Sources de l'Yerres est habilité pour assurer les points buvette-restauration en dehors desquels toute vente alimentaire sera interdite

Article 8 - DROIT A L'IMAGE :

Chaque participant autorise expressément les organisateurs de NESLES-RETRO-EXPO à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître ainsi que son (ses) véhicule(s), prises à l'occasion de sa participation au NESLES-RETRO-EXPO, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 9 - ACCEPTATION :

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sous peine d'être évincé. Nous comptons, amis collectionneurs, sur le respect du règlement et sur votre esprit courtois.

Article 10 – ANNULATION :

En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation. Il ne sera accordé aucun dédommagement aux exposants.

Comité d'animation des Sources de l'Yerres

3, rue du Onze Novembre
77540 VOINSLES

Nesles Retro Expo



3^{ème}
ÉDITION

DIMANCHE 19 SEPTEMBRE 2010

BULLETIN D'INSCRIPTION **BOURSE D'ÉCHANGE (particuliers):**

Coordonnées

Nom :
Prénom :
Tél. : Tél. Portable :
Adresse :
Code postal : Ville :
email :

Déclaration préfecture :

Pièce d'identité : CNI / PC / Passeport
N°..... Délivré le : Par :

Comment avez-vous connu Nesles-Rétro-Expo :

- par le presse : si OUI laquelle ?
- par Internet : si OUI quel site ?
- publicité lors d'un événement : si OUI lequel ?
- autre :

Frais d'inscription :

- Exposition véhicules : gratuit
- Bourse d'échange particuliers: 4,00 euros le mètre linéaire
- Stands professionnels*: prendre contact avec l'organisateur
(*Hors alimentaire et sous réserve d'autorisation préalable de l'organisateur.)

BOURSE D'ÉCHANGE :

Catégorie :

Matériel exposé :

Linéaire souhaité :mètres* x 4,00 € le mètre =€
Chèque à l'ordre du Comité d'Animation des Sources de l'Yerres
Les emplacements sont non équipés, non couverts, sans électricité
(: 5 mètres linéaires maxi)*

Pour plus d'informations :

01.64.07.43.34 email : animation@cc-sourcesdelyerres.fr
www.cc-sourcesdelyerres.fr

REGLEMENT INTERIEUR

Je soussigné M. reconnais et accepte le règlement de sécurité de Nesles-Retro-Expo 2010/bourse particuliers, atteste avoir pris connaissance de la réglementation en vigueur et de ne pas avoir participé à d'autres « vide-greniers » dans l'année et que les marchandises que j'envisage d'offrir à la vente n'ont pas été achetées pour cette occasion.

Fait àle..... 2010,

Signature :

Bulletin correctement rempli à retourner
accompagné de son règlement à :

Comité d'Animation des Sources de l'Yerres
3, rue du Onze Novembre
77540 VOINSLES

Dés réception un reçu vous sera retourné pour confirmer votre inscription.